



## 2. Personne politiquement exposée (PPE)/Dirigeant d'une organisation internationale (DOI)

Le bénéficiaire recevra-t-il 100 000 \$ ou plus durant la période du contrat d'assurance-vie, de rente immédiate ou de rente différée? Oui Non

Si « oui », vous devez remplir la section 2 ci-dessous selon vos réponses aux questions sur les étrangers politiquement vulnérables (EPV)/nationaux politiquement vulnérables (NPV)/dirigeants d'une organisation internationale (DOI).

À la connaissance du bénéficiaire, lui-même, un membre de sa famille ou un proche collaborateur a-t-il occupé l'une des charges ci-après (EPV/NPV/DOI)? Consigner tout ce qui s'applique dans les tableaux ci-dessous.

Par « membre de la famille », on entend :

- le conjoint (mariage ou union civile) ou le conjoint de fait;
- les enfants du bénéficiaire, les enfants du conjoint du bénéficiaire, les frères/sœurs ou les demi-frères/demi-sœurs par alliance et de sang du bénéficiaire;
- les parents biologiques/adoptifs ou le conjoint du père ou de la mère du bénéficiaire;
- les parents biologiques/adoptifs ou le conjoint du père ou de la mère du conjoint (mariage ou union civile) ou du conjoint de fait du bénéficiaire.

Par « proche collaborateur », on entend une personne qui est associée à une PPE ou à un DOI pour des raisons personnelles ou professionnelles. Voici des exemples de relations qui pourraient indiquer qu'une personne est une proche collaboratrice (à titre personnel ou d'affaires), sans s'y limiter, des personnes suivantes :

- partenaire d'affaires avec une PPE ou un DOI, ou personne qui détient ou contrôle une entreprise avec une PPE ou un DOI;
- personne ayant une relation amoureuse avec une PPE ou un DOI;
- personne qui se livre à des opérations financières avec une PPE ou un DOI;
- membre important d'un même parti ou d'une même association politique qu'une PPE ou un DOI;
- membre d'un même conseil d'administration qu'une PPE ou qu'un DOI;
- personne travaillant étroitement avec une PPE ou un DOI auprès d'organismes de bienfaisance;
- copropriétaires d'un contrat, et l'un des propriétaires est possiblement une PPE ou un DOI.

Étranger politiquement vulnérable (EPV) – (en vie ou décédé, charge occupée actuellement ou déjà occupée) Oui Non

Un EPV est une personne qui occupe ou a occupé l'une des charges suivantes au sein d'un État étranger ou pour le compte de celui-ci :

- Membre du conseil exécutif d'un gouvernement
- Conseiller d'un ambassadeur
- Chef d'un organisme gouvernemental
- Président (dirigeant) d'une société d'État
- Attaché
- Juge de la cour suprême, de la cour constitutionnelle ou d'une autre cour de dernier ressort
- Président (dirigeant) d'une banque d'État
- Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative
- Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur
- Sous-ministre (ou poste équivalent) dans un gouvernement
- Chef d'État
- Membre d'une assemblée législative
- Ambassadeur
- Chef du gouvernement

Prénom et initiales du deuxième prénom du bénéficiaire

Nom de famille

Prénom et initiales du deuxième prénom (EPV) si autre que le bénéficiaire

Nom de famille

Lien avec le bénéficiaire (EPV)

Pays où la personne occupe la charge

Organisme ou institution

Charge occupée

National politiquement vulnérable (NPV) – (vivantes ou décédées, actuelles ou au cours des cinq dernières années) Oui Non

Une NPV est une personne qui occupe, ou a occupé au cours des cinq dernières années, l'une des charges suivantes au sein d'une administration fédérale, provinciale ou municipale du Canada.

- Gouverneur général
- Conseiller d'un ambassadeur
- Juge d'une cour d'appel provinciale
- Lieutenant gouverneur
- Attaché
- Juge de la Cour d'appel fédérale
- Sénateur
- Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur
- Juge de la Cour suprême du Canada
- Député aux Communes
- Président d'une société qui est entièrement détenue directement par Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province
- Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative
- Membre d'une assemblée législative
- Sous-ministre (ou poste équivalent) dans un gouvernement
- Titulaire d'un poste ou d'une charge visés par règlement
- Ambassadeur
- Chef d'un organisme gouvernemental
- Maire

Prénom et initiales du deuxième prénom du bénéficiaire

Nom de famille

Prénom et initiales du deuxième prénom (NPV) si autre que le bénéficiaire

Nom de famille

Lien avec le bénéficiaire (NPV)

Pays où la personne occupe la charge

Organisme ou institution

Charge occupée

## 2. Personne politiquement vulnérable (PPV)/Dirigeant d'une organisation internationale (DOI) (suite)

**Dirigeant d'une organisation internationale (DOI) – (en vie ou décédé, charge occupée actuellement ou dans les cinq dernières années)** Oui Non

Un particulier est un DOI s'il est le dirigeant d'une organisation internationale ou le dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale. Une organisation internationale est une organisation créée par les gouvernements de divers États et instituée en vertu d'un accord officiellement signé par ces États.

Voici des exemples d'organisations internationales :

- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Fonds monétaire international (FMI)
- Groupe de la Banque mondiale
- Organisation mondiale de la santé (OMS)
- La Francophonie

Prénom et initiales du deuxième prénom du bénéficiaire	Nom de famille	
Prénom et initiales du deuxième prénom (DOI) si autre que le bénéficiaire	Nom de famille	Lien avec le bénéficiaire (DOI)
Pays où la personne occupe la charge	Organisme ou institution	Charge occupée

## 3. Origine de la richesse

Remplir si le bénéficiaire a répondu « oui » à l'une des questions de la section 2 sur la détermination d'EPV/NPV/DOI.

Consigner l'origine de la richesse accumulée du bénéficiaire. Il s'agit de la provenance des avoirs d'une personne qui peut être raisonnablement expliquée, plutôt que ce à quoi l'on pourrait s'attendre. Par exemple, l'origine de la richesse d'une personne peut être une accumulation d'activités et d'événements.

Indiquer la source de la richesse accumulée (sélectionner tout ce qui s'applique)

Patrimoine familial	Cadeaux	Revenu d'entreprise
Héritage	Prestations de régimes de retraite ou de pension	Vente de biens d'entreprise
Règlement de divorce	Gains de casino ou de loterie	Revenu provenant de l'achat ou de la vente de placements (par ex. placements immobiliers, valeurs mobilières, redevances, brevets)
Salaire, bonis, commissions	Autres actifs personnels (par ex. vente de biens immobiliers résidentiels, œuvres d'art)	

Autre (préciser ci-dessous) \_\_\_\_\_

## 4. Déclaration du bénéficiaire

Je déclare que les réponses aux questions du présent formulaire et les déclarations qui y sont faites sont complètes et véridiques.

Je comprends que les renseignements sont recueillis, utilisés et conservés aux fins de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et d'autres lois ou règlements qui s'appliquent.

Je confirme aussi ce qui suit :

- Si j'ai rencontré le conseiller en personne, j'ai présenté une pièce d'identité avec photo authentique, valide, à jour et délivrée par un gouvernement.
- Si j'ai présenté mes documents de vérification de mon identité à mon conseiller autrement qu'en personne (par ex. par Zoom, courriel sûr, télécopieur ou la poste), ces documents sont valides, à jour et de deux sources fiables et indépendantes.

X

Signature du bénéficiaire/représentant

Date (JJ/MM/AAAA)

## 5. Attestation du conseiller

Sachant que la CI et ivari s'appuiera sur les renseignements que contient le présent formulaire pour se conformer aux exigences des organismes de réglementation qui s'appliquent à la vérification de l'identité des bénéficiaires, je soussigné, le conseiller, confirme ce qui suit :

- Tous les renseignements sur l'identité que contient le présent formulaire concordent avec ceux de la pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement m'ayant été présentée en personne (si la méthode A a été utilisée).
- Si le processus double (méthode B) a été utilisé pour vérifier l'identité, j'ai vérifié que les documents consultés sont valides, à jour et de deux sources fiables et indépendantes. J'ai fait cette vérification lors d'une rencontre en personne ou autrement qu'en personne (par ex. par Zoom, courriel, télécopieur ou la poste). Une copie des documents sources est annexée au présent formulaire.
- J'ai passé en revue avec le bénéficiaire ou son représentant tous les renseignements fournis sur le présent formulaire.
- À ma connaissance, tous les renseignements que contient le présent formulaire sont complets et véridiques et ils m'ont été fournis par le bénéficiaire ou son représentant lors d'une rencontre en personne ou autrement qu'en personne.

Prénom du conseiller

Nom de famille

Numéro de conseiller/code de représentant

X

Signature du conseiller

Numéro de téléphone

Date (JJ/MM/AAAA)

## UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### Avis de confidentialité de CI Investments Inc.

CI Investments Inc. faisant affaire sous le nom de Gestion mondiale d'actifs (« GMA CI », « nous », « notre », « nos ») nous engageons à assurer et respecter la protection et la confidentialité des renseignements que vous nous avez confiés. Cet avis de confidentialité décrit la manière dont nous recueillons, utilisons, communiquons, conservons et protégeons vos renseignements personnels.

### QUELS RENSEIGNEMENTS RECUEILLONS-NOUS?

Pour établir et gérer vos comptes conformément aux lois fédérales, aux lois provinciales et aux exigences d'organismes d'autoréglementation financiers, nous recueillons des renseignements, y compris des renseignements personnels sensibles comme le numéro d'assurance sociale. Nous conservons des enregistrements audio des appels entrants et sortants. Vous pouvez consulter l'intégralité de notre politique de confidentialité en ligne à l'adresse <https://www.cifinancial.com/ci-gam/ca/fr/legal/privacy.html>. Si vous avez choisi d'interagir avec nous en ligne par l'entremise de notre portail Web ou par courriel, nous surveillerons et enregistrons les renseignements liés à votre utilisation (pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre politique de confidentialité concernant l'utilisation d'internet et d'appareils mobiles à l'adresse <https://www.cifinancial.com/ci-gam/ca/fr/legal/privacy.html>).

### COMMENT RECUEILLONS-NOUS DES RENSEIGNEMENTS?

Nous recueillons des renseignements directement auprès de vous ou de vos représentants autorisés, tels que votre conseiller financier ou sa société de courtage. Selon la manière dont vous choisissez de faire affaire avec nous, ces renseignements peuvent être recueillis dans des demandes d'adhésion, des formulaires, par téléphone, en personne, via Internet, votre appareil mobile ou d'autres moyens de communication. Nous recueillons également des renseignements sur vous de manière indirecte lorsque la loi nous autorise à le faire. Nous limitons la collecte de renseignements à ce qui est nécessaire aux fins établies lors de leur collecte.

### COMMENT UTILISONS-NOUS LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS QUE NOUS RECUEILLONS?

En plus des fins énoncées dans notre politique de confidentialité (<https://www.cifinancial.com/ci-gam/ca/fr/legal/privacy.html>), nous pouvons utiliser vos renseignements pour :

- I. Offrir et gérer les produits et services que vous avez demandés, y compris pour :
  - a) ouvrir et gérer votre compte;
  - b) vérifier votre identité;
  - c) exécuter vos transactions;
  - d) enregistrer et vous fournir des rapports concernant l'état de votre compte;
  - e) fournir un service et un soutien personnalisés;
  - f) répondre à toute demande ou question de votre part.
- II. Comprendre nos clients et élaborer et adapter nos produits et services en procédant à une analyse de données aux fins suivantes :
  - a) déterminer si les produits et services vous conviennent;

- b) vérifier votre admissibilité à certains de nos produits et services, ou aux produits ou services de tiers;
- c) communiquer avec vous au sujet des produits et services susceptibles de vous intéresser;
- d) vous offrir un service et un soutien personnalisés de qualité;
- e) commercialiser et promouvoir des produits auprès de clients actuels et éventuels.

### III. Obligations juridiques et réglementaires

- a) fournir tous les documents exigés à des fins de déclaration fiscale;
- b) nous conformer aux exigences juridiques, réglementaires et contractuelles, ou dans la mesure permise par la loi;
- c) respecter nos obligations en vertu de la loi fédérale contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes;
- d) nous acquitter de nos obligations à titre de membre de divers organismes d'autoréglementation financiers;
- e) protéger nos intérêts, dont le recouvrement de toute dette que vous pourriez avoir envers nous;
- f) protéger contre la fraude et d'autres crimes et gérer les risques, notamment en menant des enquêtes et en prenant des mesures proactives de prévention du crime.

Nous ne vendons pas, ni ne louons des listes de clients ou des renseignements personnels à des tiers.

### COMMUNICATION DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les employés ou les représentants autorisés de CI Investments Inc. ou « GMA CI », assurant les fonctions liées aux fins susmentionnées, et les autres personnes autorisées à cet effet par vous ou par la loi, ont accès aux renseignements personnels se trouvant dans votre dossier. Nous communiquons vos renseignements personnels à des sociétés membres du groupe de Financière CI comme Gestion de patrimoine Assante (Canada) Ltée (« GPA »), CI Conseil Privé S.E.C. (« CICIP »), CI Services d'investissement Inc. (« CISI ») et WealthBar Financial Services Inc. (« WealthBar »), et leurs filiales, si nécessaire, pour administrer et gérer votre compte.

Nous fournissons vos renseignements à des tiers, notamment :

- À des tiers fournisseurs de services aux fins des services décrits ci-dessus. Nous n'autorisons pas nos fournisseurs de services à utiliser ou à communiquer les renseignements personnels que nous leur confions à leurs propres fins de marketing ou à d'autres fins. Nous sollicitons les services de fournisseurs en vertu d'un accord écrit qui les oblige à protéger les renseignements personnels avec des mesures de sécurité équivalentes à celles que nous utiliserions. Nos fournisseurs de services peuvent être situés au Canada ou dans d'autres juridictions ou pays et peuvent communiquer des renseignements en réponse à des demandes ou requêtes valables de la part de gouvernements, d'organismes de réglementation, de tribunaux et d'autorités chargées de l'application de la loi dans ces juridictions ou pays, conformément aux lois applicables dans ces juridictions ou pays. Pour en savoir plus sur nos pratiques de partage de renseignements, communiquez avec notre responsable de la protection des renseignements personnels.

- Aux gouvernements, aux organismes gouvernementaux et aux organismes de réglementation, y compris les organismes d'autoréglementation, lorsque la loi l'exige ou le permet, y compris en réponse à un mandat de perquisition, une ordonnance d'un tribunal ou toute autre demande ou enquête que nous jugeons valable.
- À votre conseiller financier et à sa société de courtage, si nécessaire pour administrer et gérer votre compte.
- À vos représentants légaux et/ou à d'autres tiers, selon vos instructions et aux fins que vous précisez au moment où vous fournissez ces instructions.
- À des institutions financières, des courtiers en valeurs mobilières et des sociétés de fonds communs de placement, si nécessaire, pour administrer et gérer votre compte.
- Pour protéger nos intérêts, nous pouvons communiquer des renseignements à toute personne ou organisation, y compris un organisme d'enquête, afin de prévenir, détecter ou mettre fin à des abus financiers, de la fraude, des activités criminelles, et de protéger nos actifs et intérêts, gérer ou régler toute perte réelle ou éventuelle ou en cas de violation d'un contrat ou de la loi.
- Nous pouvons aussi communiquer des renseignements pour faciliter le recouvrement d'une somme qui nous est due.
- En cas de transfert d'une entreprise, nous pouvons acheter ou vendre une entreprise (ou évaluer ces transactions), ce qui pourrait avoir pour conséquence l'inclusion de certains renseignements personnels qui feraient partie des actifs d'une entreprise achetés ou vendus dans le cadre d'un transfert.
- Nous pouvons transférer des renseignements personnels dans le cadre d'une réorganisation d'entreprise ou d'un autre changement de contrôle de l'entreprise.
- Dans d'autres situations où nous avons votre consentement, par exemple, le partage de vos renseignements avec un titulaire de compte conjoint.

Les renseignements que nous recueillons seront communiqués à l'extérieur du Québec, à la fois au Canada et dans d'autres juridictions ou pays, et nous pouvons communiquer des renseignements en réponse à des demandes ou requêtes valables de la part de gouvernements, d'organismes de réglementation, de tribunaux et d'autorités chargées de l'application de la loi dans ces juridictions ou pays, conformément aux lois applicables dans ces juridictions ou pays.

#### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

Nous maintenons des mesures de sécurité matérielles, électroniques, technologiques, procédurales et organisationnelles appropriées pour protéger les renseignements personnels que vous nous avez confiés et sous notre contrôle contre tout accès, communication, copie, utilisation ou modification non autorisés, le vol, l'utilisation abusive ou la perte. Ces mesures de sécurité sont adaptées à la sensibilité des renseignements, aux fins auxquelles ils sont utilisés, à la quantité et à la distribution des renseignements personnels et au support sur lequel nous (ou nos fournisseurs de services) les conservons. Nous limitons l'accès à vos renseignements personnels aux employés et aux représentants qui en ont besoin dans le cadre de leurs fonctions. Vos renseignements personnels ne sont utilisés qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou lorsque la loi l'autorise. Nous conservons les renseignements personnels aussi longtemps que

nécessaire pour parvenir aux fins auxquelles ils ont été recueillis ou conformément à la législation applicable.

#### ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS OU CORRECTION

Nous nous engageons à être transparents et à vous donner le choix quant à l'utilisation de vos renseignements. Vous pouvez nous faire part de vos préférences en vous inscrivant à notre portail Web client en ligne InfoClientèle [www.ci.com](http://www.ci.com) et en vous rendant sur la page Préférences en matière de protection des renseignements personnels. Si vous n'êtes pas en mesure de vous inscrire en ligne, vous pouvez également communiquer avec notre service à la clientèle par téléphone au 1 800 567-7141 ou par courriel à [service@ci.com](mailto:service@ci.com).

Pour corriger vos renseignements ou y accéder, nous vous invitons à communiquer avec notre service à la clientèle, à vous rendre sur notre portail Web en ligne ou à consulter vos relevés périodiques. Toutefois, vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels, de les corriger et de savoir à qui nous les avons communiqués. Pour présenter une demande officielle d'accès à vos renseignements ou de correction, veuillez envoyer une demande par écrit à cet effet au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse 15 rue York, 4e étage, Toronto, ON, M5J 0A3. Veuillez indiquer votre nom complet, votre adresse, votre numéro de téléphone et vos numéros de compte dans toute correspondance que vous nous adressez et fournir suffisamment de détails pour nous permettre de déterminer les renseignements auxquels vous souhaitez accéder ou que vous souhaitez corriger.

#### RETRAIT DU CONSENTEMENT

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels en adressant une demande écrite à cet effet au responsable de la protection des renseignements personnels. Veuillez indiquer votre nom complet, votre adresse, votre numéro de téléphone et vos numéros de compte dans toute correspondance que vous nous adressez. Toutefois, dans certains cas, certaines exigences légales, réglementaires ou contractuelles, sont susceptibles de vous empêcher de refuser ou retirer votre consentement. Nous devons recevoir un préavis raisonnable de votre demande de retrait de consentement afin d'y donner suite. Votre refus d'accorder votre consentement ou votre décision de le retirer peut limiter les produits et services que nous pouvons vous fournir et peut vous obliger à fermer vos comptes avec nous.

#### Notre bureau de la protection des renseignements personnels

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour nous faire part d'une préoccupation au sujet de nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels ou de la confidentialité de vos renseignements personnels, ou si vous souhaitez modifier vos préférences en matière de protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec notre responsable des renseignements personnels. Veuillez prendre note que vous pouvez apporter des changements à vos préférences en matière de protection des renseignements personnels en accédant à la page Préférences en matière de protection des renseignements personnels de notre portail Web. Nous nous engageons à répondre à vos questions et à résoudre vos préoccupations.

Responsable de la protection des renseignements personnels de CI Investments Inc., 15 rue York, 4<sup>e</sup> étage, Toronto, ON, M5J 0A3